

Code de Transparence ISR

FCP MAM Human Values

Avril 2015

Données générales

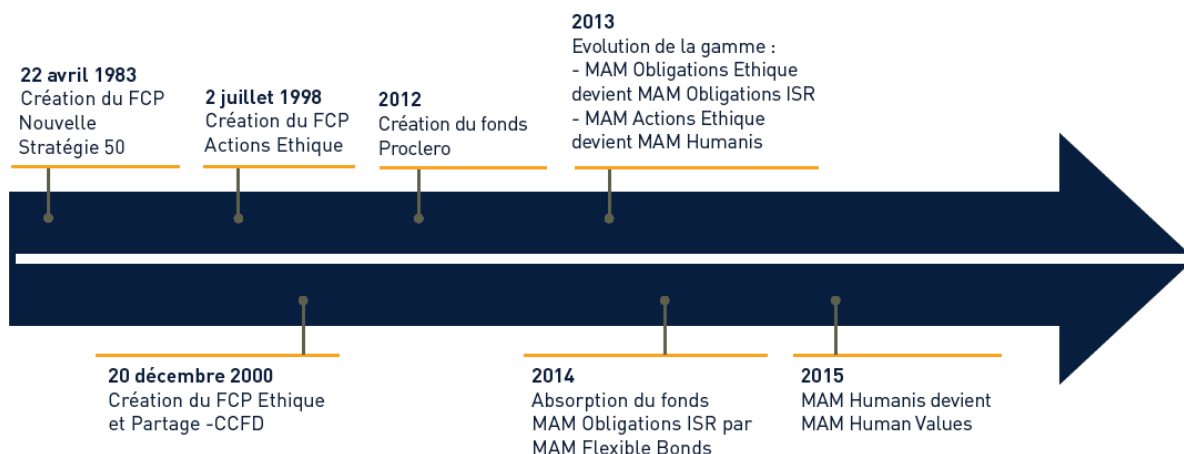
MAM Humanis a changé de nom en février 2015 pour devenir MAM Human Values.

- Donnez le nom de la société de gestion en charge de MAM Human Values.
Meeschaert Asset Management
12, Rond-Point des Champs-Élysées
75008 Paris
+33 (0)1 53 40 20 20
www.meeschaert.com
- Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.
 - Une philosophie inhérente à l'esprit de l'entreprise.

Pour nous, l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C'est pourquoi l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement dans le choix d'allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et analystes.

- Meeschaert Asset Management, pionnier des gestions ISR en France.

Pionnière en France, la société Meeschaert Asset Management a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économistes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.



Depuis plus de 30 ans, Meeschaert Asset Management a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats. Depuis 2009, Meeschaert Asset Management est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI).

Pour les clients qui le souhaitent, Meeschaert Asset Management propose un travail sur mesure en amont : une charte ISR est rédigée conjointement avec le client, afin que les critères d'exclusion et d'intégration positive du fonds correspondent plus précisément à ses propres attentes. La batterie d'outils appliqués à la sélection extra-financière des émetteurs est donc évolutive.

- Des moyens humains dédiés à la gestion ISR

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert Asset Management dispose d'une équipe interne de deux analystes ISR et de trois gérants de fonds ISR. La société a également recours à différents prestataires extérieurs (agences de notation sociale, expert en vote d'actionnaires, intermédiaires financiers...).

Une collaboration élargie à de nombreuses parties-prenantes permet également d'enrichir nos démarches internes. Nos partenaires historiques, l'association Ethique et Investissement et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD - Terre Solidaire), participent ainsi aux comités de gestion mensuels. Après la présentation d'une analyse sectorielle ou thématique, ils contribuent à la sélection des entreprises intégrées au périmètre d'investissement ISR, en apportant un éclairage associatif et de terrain. L'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et à l'Eurosif offre également de nombreuses opportunités d'échanges sur les grandes problématiques de l'investissement socialement responsable. Après avoir participé à un groupe de travail étudiant l'évolution des ressources humaines dans les grands groupes et un autre portant sur la gestion des risques environnementaux par les entreprises françaises. Meeschaert Asset Management s'est également engagé en 2014 et 2015 dans un groupe de travail portant sur la répartition de la valeur au sein de l'entreprise.

- Participation à la promotion et à la diffusion de l'ISR

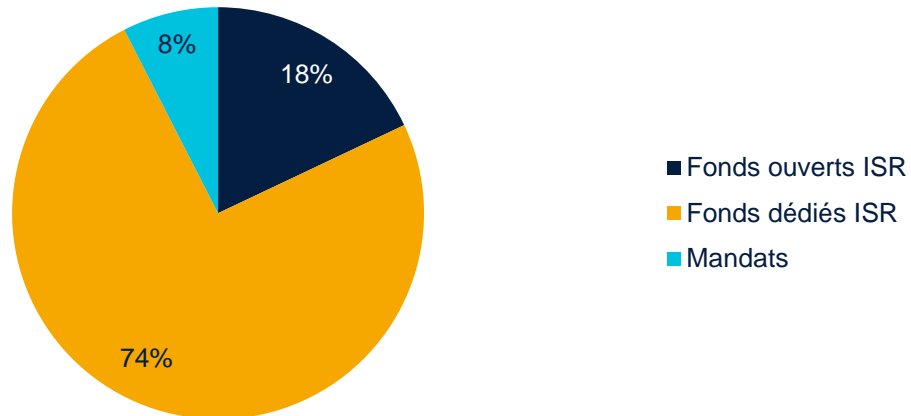
Meeschaert Asset Management s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de formation à l'ISR. A cette fin, nous organisons régulièrement des journées de présentation pédagogique des grands mécanismes méthodologiques utilisés dans ce type d'investissement. L'univers de l'ISR étant relativement complexe et multiple, nous considérons qu'il est important de donner les outils de compréhension nécessaires aux investisseurs intéressés par ces produits. C'est pourquoi, depuis 2010, nous avons lancé un site internet dédié à nos activités en ISR : <http://isr.meeschaert.com/>. Y figurent les principaux axes méthodologiques employés, des informations sur les enjeux de l'engagement actionnarial, ainsi qu'une présentation de notre gamme et de nos partenaires. Par ailleurs, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert Asset Management interviennent régulièrement dans le cadre de colloques et conférences portant sur ce sujet. A cet égard, les journées organisées par l'un de nos partenaires associatifs, Ethique et Investissement, sont l'occasion de diffuser les grands enjeux de l'ISR face à un public diversifié. Des réunions clients sont également organisées dans nos agences, à Paris et dans plusieurs grandes villes françaises, afin de présenter les principaux résultats obtenus dans le cadre de nos analyses sectorielles et thématiques.

Enfin, par la publication d'un rapport d'activité annuel, spécialement dédié à la gestion ISR de Meeschaert Asset Management, nous cherchons à sensibiliser à ces questions différents types de publics (institutionnel, privé, universitaire...).

- Des encours ISR répartis entre fonds dédiés, fonds ouverts et mandats de gestion :

A la fin de l'année 2014, les encours ISR sous gestion s'élevaient à 411.9 millions d'euros.

Répartition des encours ISR sous gestion (en millions d'euros)



- Présentation des principales caractéristiques du fonds commun de placement MAM Human Values

Classification AMF : Actions des pays de l'Union Européenne

Objectifs du fonds : MAM Human Values investit en actions d'entreprises des pays de la Communauté Européenne sélectionnées selon des critères ISR et de développement durable. Meeschaert Asset Management utilise principalement les analyses des agences de notation sociale VIGEO et Sustainalytics dans son processus de gestion et de Proxinvest, dans le cadre de sa politique de vote. L'agence Ethifinance est également sollicitée pour étudier un panier de valeurs moyennes, dans le but d'enrichir le portefeuille. Cette démarche, appelée « intégration positive », permet d'enrichir le périmètre d'investissement d'entreprises moyennes à forte valeur sociale ou environnementale.

Durée de détention recommandée : 5 ans

Éligibilité : assurance vie et PEA

Indice de référence : MSCI EMU NTR

Total des frais sur encours 2014 : 2,73 %

Actif net au 31/03/2015 : 30 546,55 M€

Devise : euro

Historique des performances :

2014 : 2,94%

2013 : 21,54 %

2012 : 18,18 %

2011 : - 14,73 %

2010 : 10,46 %

2009 : 26,45 %

2008 : - 42,94 %

2007 : 0,35 %

2006 : 7,22 %

2005 : 15,35 %

Au 31/03/2015 :

YTD : 14,27 %

1 an glissant : 14,37 %

3 ans glissants : 49,11 %

5 ans glissants : 55,16 %

Reporting et portefeuille complet : <http://particuliers.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/fcp/fiche/FR0000448979.pdf>

Ce fonds a obtenu le label ISR Novethic 2014.

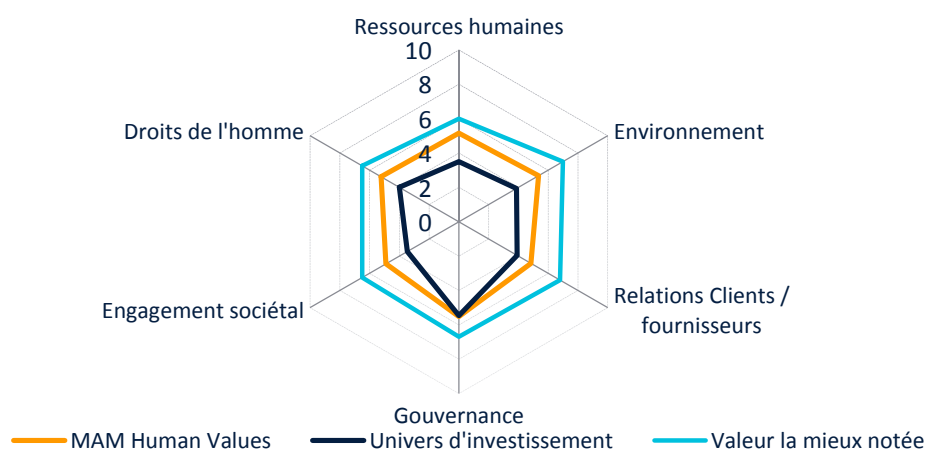
Le fonds ne pratique pas de prêts de titres et n'utilise pas de produits dérivés.

- Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant MAM Human Values.

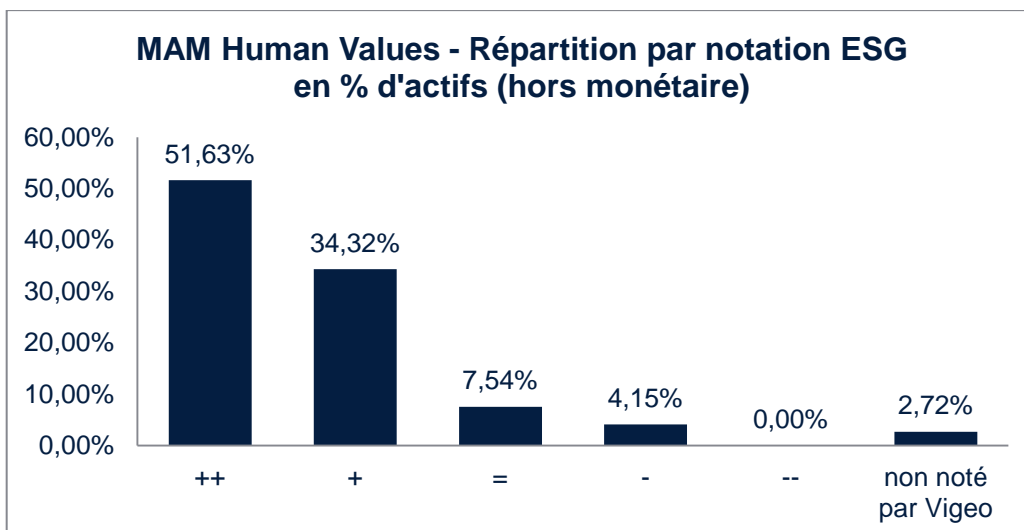
Partant du constat que le reporting mensuel d'un OPCVM ISR devait avoir une dimension complémentaire à celle des reportings de fonds classiques, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert Asset Management ont souhaité offrir plus de transparence et de lisibilité aux investisseurs. Un document d'information mensuel spécifique aux FCP ISR a donc été créé. Téléchargeable sur le site internet, il détaille notamment les critères extra-financiers ainsi que l'intégralité des portefeuilles. Sa première page présente les données financières classiques du FCP concerné telles que la performance, l'allocation d'actifs ou encore l'allocation sectorielle. La seconde traduit la volonté de communiquer des informations pertinentes sur la sélection des valeurs à travers :

- Un schéma synthétisant le processus de gestion ISR de Meeschaert Asset Management, permettant aux investisseurs de comprendre les différentes étapes du travail d'analyse et de sélection des valeurs.
- Une comparaison, à partir des critères de notation Vigeo, du profil extra-financier du fonds et de l'indice européen MSCI EMU NTR

Comparaison MAM Human Values / Univers d'investissement :



- Un histogramme sur la répartition du portefeuille, basé sur les notations Vigeo : les entreprises figurant dans les 2 premiers déciles sont classées « ++ », dans les déciles 3 et 4 « + », dans les déciles 5 et 6 « = », dans les déciles 7 et 8 « - », et dans les déciles 9 et 10 « - - ».



- La composition intégrale du portefeuille du fonds, classé par secteur, précisant le poids de la valeur et sa notation par l'agence extra-financière Vigeo.
- Le programme des présentations thématiques et sectorielles de l'année en cours est également dressé.

Ces informations complémentaires, ainsi que d'autres documents, sont disponibles sur les sites internet particuliers asset-management.meeschaert.com et isr.meeschaert.com. Notre rapport d'activité annuel, le document de présentation de la méthodologie Meeschaert Asset Management et les reportings mensuels de nos fonds ISR sont téléchargeables en ligne. Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact ».

| Critères d'investissement ESG

- Comment MAM Human Values définit-il l'ISR ?

La méthode de sélection des entreprises a évolué au cours de l'année 2014. La méthode de sélection du périmètre ISR repose sur trois étapes :

- 1) La pondération sectorielle. Une évaluation ISR des secteurs est réalisée à partir de l'identification des risques et opportunités identifiés au niveau social, sociétal et environnemental. Cette première analyse éthique se base sur le principe de préservation des « biens communs » et permet un scoring sectoriel, qui fixe une pondération par secteur.
- 2) L'analyse des entreprises sous l'angle de la méthode propriétaire « Valeur Partenariale et Entrepreneuriale ». Celle-ci utilise les critères ESG classiques, en la complétant par une dimension plus prospective et holistique des entreprises. Le concept de « Création de Valeur Partagée », développé par Michael Porter, y est notamment utilisé : une grille d'analyse met en lumière les trois domaines évoqués par l'économiste américain, à savoir la conception de nouveaux produits et marchés, la redéfinition de la productivité dans la chaîne de valeur et enfin le développement de clusters locaux. Cette grille d'analyse enrichit l'analyse traditionnelle de la RSE des entreprises.
- 3) L'intégration positive élargit le spectre de la gestion ISR à des émetteurs de petites et moyennes capitalisations. Ces sociétés, issues de secteurs qui ont un impact positif significatif sur la société, intègrent l'univers d'investissement du fonds, dès lors que leur politique RSE est suffisamment robuste.

- Quels sont les critères d'investissement ESG de MAM Human Values ?

La pondération sectorielle favorise les domaines qui valorisent les « biens communs », tout en réduisant l'exposition aux activités qui ont un impact négatif sur ces derniers. Tous les enjeux cruciaux à l'échelle planétaire pour la préservation et l'amélioration de la vie humaine (accès à l'eau, alimentation, réduction des risques sanitaires, conservation environnementale, sécurité...) y sont intégrés. Les équipes de gestion s'appuient notamment sur les travaux réalisés par des organisations internationales, afin d'identifier les opportunités et risques associés (Forum économique mondial, OCDE...).

Le classement des entreprises sélectionne les émetteurs les plus performants en matière sociale et environnementale. Au-delà de l'analyse ESG classique, il s'agit de mettre en avant les entreprises qui répondent aux critères de « Valeur Partenariale et Entrepreneuriale », c'est-à-dire qui définissent leur stratégie dans une perspective de développement social et environnemental sur le long terme. Cette approche vise donc à identifier des sociétés innovantes, proactives, avec un projet managérial de qualité.

Les critères analysés sont la stratégie d'innovation de l'entreprise (création de nouveaux produits, réponse à de nouveaux besoins, écoconception des produits, création de nouveaux marchés), la productivité environnementale et sociale dans la chaîne d'approvisionnement (impact environnemental de l'activité, consommation d'eau, d'énergie, santé et sécurité des collaborateurs, compétences des employés, durabilité des relations avec les fournisseurs), le développement des clusters industriels locaux (contribution au développement économique local, partenariats industriels, engagements associatifs et publics).

En complément, l'intégration positive sélectionne des entreprises de taille moyenne, dont le projet économique comporte une forte valeur ajoutée sociale ou environnementale. De nouvelles thématiques sont ainsi privilégiées telles que la santé, la gestion de la dépendance, l'éducation...

- Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?

La grille d'analyse s'appuie sur le dialogue historique engagé avec les clients et partenaires de Meeschaert Asset Management, notamment la prédominance du facteur humain dans le fonctionnement de l'entreprise et l'impact de son activité.

Des critères complémentaires d'investissement sont issus de source universitaire ou d'organisation internationale, comme par exemple le Forum Economique Mondial, l'OCDE, le concept de « valeur partagée » développé par l'économiste M. Porter etc.

| Processus d'analyse ESG

- Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG

- Pour la pondération des secteurs :

1/ Définition des risques : nous avons retenu la cartographie des risques mondiaux du Forum Économique Mondial, répartis en 5 grandes catégories : les risques économiques, les risques environnementaux, les risques technologiques, les risques géopolitiques et enfin les risques sociétaux.

2/ Définition des opportunités : nous avons retenu les critères du « mieux vivre » de l'OCDE (OCDE Better Life Index), à savoir le logement, le revenu, l'emploi, les liens sociaux, l'éducation ... Nous les avons complétés avec quelques critères issus de la théorie de la « création de valeur partagée », notamment la croissance inclusive et durable, le développement économique et social, la base de la pyramide, le capital intellectuel et l'innovation, les opportunités digitales, la croissance verte et l'économie circulaire, l'éducation et l'employabilité, la parité, la santé et la sécurité.

- Pour la sélection des entreprises :

1/ Exclusions normatives:

- Armes controversées (bombes à sous-munition et mines anti-personnel)
- Violation des droits humains
- Controverse grave en matière environnementale ou dans les pratiques de marché, violant le cadre réglementaire en vigueur

2/ Analyse des politiques de développement durable :

- le respect des droits de l'Homme
- la politique sociale menée par les entreprises
- la gestion des impacts environnementaux liés à leur activité
- la qualité des relations nouées avec les fournisseurs et les clients
- les partenariats tissés avec les communautés locales des lieux d'implantation
- la gouvernance mise en œuvre

3/ Focus sur la « Valeur Partenaire et Entrepreneuriale » :

- La conception de nouveaux produits
 - Innovation de l'offre produits / services, réponse à de nouveaux besoins
 - Evolution des produits / Eco-conception
 - Ouverture vers de nouveaux marchés
- La redéfinition de la productivité dans la chaîne de valeur
 - Valeur Humaine
 - Valeur Environnementale
 - Valeur managériale et entrepreneuriale
- Le développement de clusters locaux
 - Développement local
 - Partenariats industriels (R&D, JV...)
 - Partenariats associatifs et publics

- Entreprises de moyenne capitalisation : choix des entreprises ayant un impact positif sur la « croissance humaine » et analyse de leur politique de développement durable mises en place

- Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?

Les analyses sectorielles et thématiques sont réalisées en interne, par l'équipe d'analystes ISR de Meeschaert Asset Management. Afin de mener à bien ces études, un grand nombre de sources variées et de bases de données sont utilisées (les agences de notation sociale Vigeo, Sustainalytics ainsi qu'EthiFinance, l'expert en gouvernance et en vote d'actionnaires Proxinvest et le réseau ECGS, différents intermédiaires financiers, des travaux scientifiques, les réglementations nationales et européennes, les traités internationaux, les rapports associatifs, les études Novethic ...).

Un partage des connaissances est organisé au sein d'organismes spécialisés, tels que le Forum pour l'Investissement Responsable et d'Eurosif.

- Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?

Le contrôle s'effectue en interne au travers de la vérification mensuelle de la cohérence entre le portefeuille (outil reporting) et le périmètre d'investissement.

- Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?

Dans le cadre des études sectorielles et thématiques, un panel de cinq ou six entreprises est déterminé chaque année, en fonction de la singularité de leur démarche ESG (cette dernière pouvant être aussi bien positive que négative). Il convient alors de les rencontrer afin d'approfondir notre compréhension des bonnes pratiques mises en place ou, à l'inverse, de les alerter sur les manquements qui nous semble émerger de leurs politiques internes.

- Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Les entreprises n'ont actuellement pas accès à leur profil ou à leur analyse, sauf dans le cadre des rencontres que nous pouvons solliciter auprès d'elles.

- A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

Notre méthode de sélection conserve ses grandes spécificités. De façon occasionnelle, elle peut toutefois s'élargir à de nouveaux critères ESG en fonction de l'évolution des enjeux et des informations disponibles. Ainsi, depuis la définition de ce processus au début des années 1980, les critères environnementaux ont pris une place plus importante, parallèlement à la prise de conscience publique des dangers du changement climatique. Plus récemment, la prévention des risques psycho-sociaux est devenue un enjeu majeur dans l'évaluation de la politique santé et sécurité d'une entreprise. De même, la promotion de la transparence fiscale des entreprises constitue une demande croissante de la part de nos partenaires associatifs : nous intégrons désormais cet élément dans l'analyse des entreprises.

Le processus d'analyse de MAM Human Values a été révisé en 2014.

- Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?

Divers documents sont disponibles sur les sites internet Meeschaert ISR et Meeschaert Asset Management. Comme déjà mentionné, les rapports annuels, le reporting de chaque fonds ISR ainsi que le document de présentation des méthodologies peut être téléchargé à partir de ce site.

| Evaluation, sélection et politique d'investissement

- Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels MAM Human Values investit ?

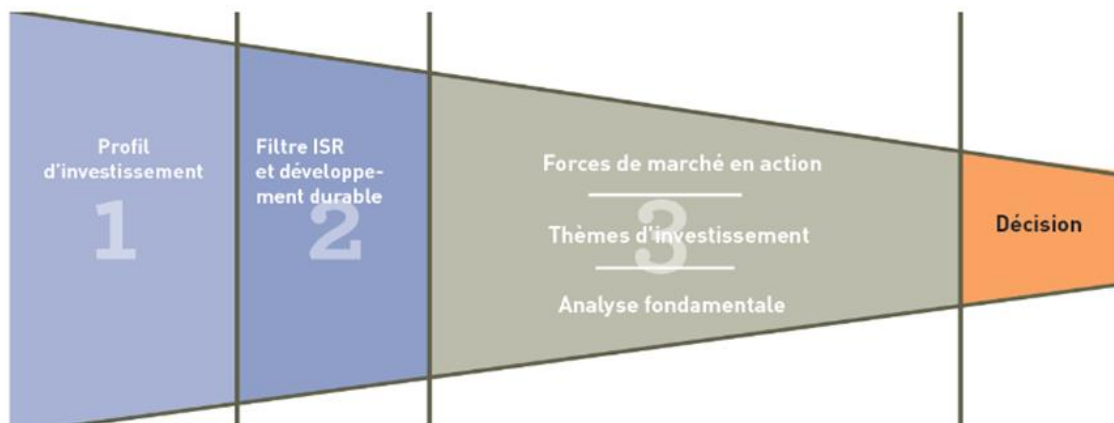
L'analyse ESG intervient en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels investit le fonds :

L'univers d'investissement initial est composé du Stoxx 600 et d'un vivier d'une centaine d'entreprises supplémentaires, principalement sélectionnées au sein des thématiques favorables à la préservation et l'amélioration de la vie humaine : énergies renouvelables, efficacité énergétique, sécurité et santé, etc. A partir de cet univers, trois étapes interviennent :

- Pondération sectorielle
- Valeur partenariale et entrepreneuriale
- Intégration positive

Le filtre de sélection ESG, appliqué dans le cadre des analyses sectorielles et thématiques, est enrichi d'une compréhension économique et financière des grands enjeux qui dominent l'évolution du secteur étudié. Cette appréhension sectorielle globale nous semble en effet indispensable à la compréhension des défis que doivent relever les entreprises. Par exemple, si le modèle économique d'un secteur est en pleine mutation, l'importance accordée à la gestion des ressources humaines et à l'accompagnement des salariés dans le

cadre de plans de restructurations devra être d'autant plus prépondérante dans la grille d'analyse ESG. Ces étapes permettent de déterminer le « périmètre d'investissement ISR » de Meeschaert Asset Management, composé de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants des fonds ISR peuvent investir. Les décisions d'investissement n'interviennent donc qu'en aval et ne peuvent s'effectuer en dehors du périmètre ISR.



- Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?

Le périmètre d'investissement ISR évolue sur une base mensuelle : que ce soit pour des raisons d'ordre structurel ou conjoncturel, la décision peut être prise de sortir une ou plusieurs entreprises de ce référentiel. Lorsque le cas se présente, le gérant du fonds doit vendre l'ensemble de la ligne dans une période de trois mois s'il est investi dans l'entreprise concernée.

- Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

En 2014, ASML Holding, Gemalto, Infineon et BNP Paribas ont été sorties du portefeuille car notre analyse nous a mené à sortir ces entreprises du périmètre d'investissement ISR.

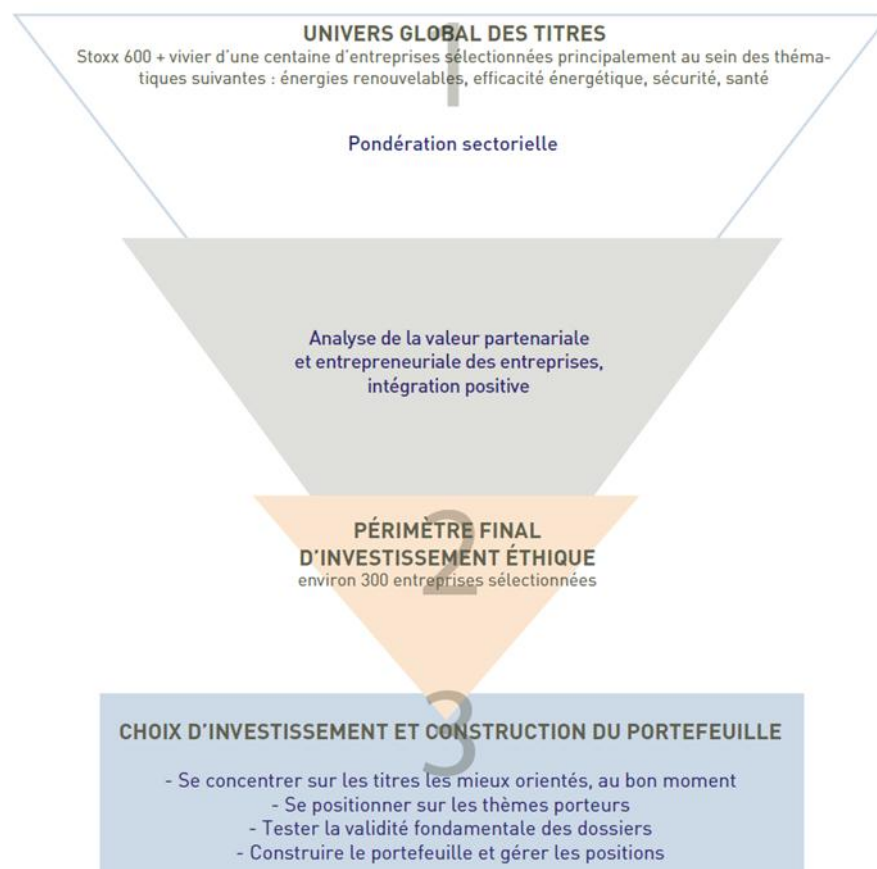
- Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

- Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?

Quand l'étude d'une entreprise fait l'objet d'un « ballottage » au sein de notre comité de gestion ISR (manque d'information, difficulté d'évaluer les résultats obtenus par une initiative ESG, controverses spécifiques dont le groupe a fait l'objet...), les analystes ISR conviennent d'aller à la rencontre de l'entreprise pour approfondir les politiques sociales et environnementales, ainsi que la gouvernance qu'elle a mise en place. Suite à ce dialogue, le comité valide ou infirme l'intégration de la valeur dans le périmètre d'investissement ISR.

Synthèse des différentes étapes du processus de gestion appliqué au fonds MAM Human Values



| Politique d'engagement

- Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert Asset Management sont multiples :

- Aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes.
- Faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe. In fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

- Comment MAM Human Values établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

La liste des entreprises faisant l'objet d'une démarche d'engagement va être déterminé en fonction des résultats des analyses sectorielles et thématiques, des campagnes de plaidoyer que veulent privilégier nos partenaires associatifs, ainsi que des évolutions des problématiques ESG sur la scène nationale et internationale.

- Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, Phitrust, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement...). L'agence de notation sociale Ethifinance a aidé Meeschaert Asset Management dans la formalisation d'une politique d'engagement actionnarial.

- Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Meeschaert Asset Management participe à des consultations publiques, à des initiatives internationales et à des coalitions d'investisseurs, destinées à améliorer les pratiques des entreprises. Ainsi, notre groupe a apporté sa contribution au débat lancé sur site du Ministère du développement durable, au sujet du Grenelle de l'Environnement, ainsi que celui portant sur la transparence fiscale dans les industries extractives (norme IFRS 6). Meeschaert Asset Management est également signataire du « Carbon Disclosure Project », encourageant les entreprises à intégrer dans leur stratégie les risques liés au changement climatique et à communiquer sur leurs émissions de gaz à effet de serre en utilisant une méthodologie commune. Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises. Depuis 2013, Meeschaert Asset Management a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises.

- Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

L'efficacité de l'activité d'engagement est difficilement mesurable. Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l'entreprise. Lorsque cette dernière donne l'ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert Asset Management, l'initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l'amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l'efficacité de l'activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l'échec de l'engagement actionnarial mené au niveau de l'ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l'ordre du jour, retrait d'une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d'une résolution...). Au niveau d'une société de gestion indépendante comme Meeschaert, une démarche d'engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l'implication de partenaires associatifs ou d'une coalition d'investisseurs. D'où l'importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d'autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert Asset Management.

- Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Si l'engagement s'avère infructueux, Meeschaert Asset Management peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l'assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l'entreprise du périmètre d'investissement est envisageable.

- Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom de MAM Human Values pendant l'année écoulée ?

Depuis 2011, Meeschaert Asset Management participe au groupe de travail CorDial, créé dans le cadre du Forum pour l'Investissement Responsable. Les récentes réflexions portent sur l'élaboration d'une définition commune de l'ISR et sur la labellisation de l'ISR en France.

Pour chaque thématique identifiée, un questionnaire commun est établi et sert de support aux rencontres avec des représentants d'entreprises françaises. Au total, une soixantaine d'entreprises du SBF 120 ont ainsi été visitées par les différents membres du groupe de travail, composé d'investisseurs, d'intermédiaires financiers et d'agences de notation sociale. Par ailleurs, Meeschaert Asset Management a soutenu, en 2014, l'action d'engagement de l'ONG CCFD Terre-Solidaire auprès de 40 entreprises qui portait sur un questionnaire sur les entreprises et leurs manières d'aborder le respect des droits de l'Homme. Le résultat de cet engagement est disponible sur le lien suivant : <http://ccfd-terresolidaire.org/infos/rse/multinationales-et-4677>)

| Politique de vote

- MAM Human Values dispose-t-il d'une politique de vote ?

Meeschaert Asset Management a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds commun de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles représentent plus de 0,25 % de l'encours total des FCP ou qu'elles ont été sélectionnées pour leur spécificité dans le cadre des études sectorielles et thématiques.

La politique de vote de Meeschaert Asset Management s'articule autour de sept grands principes de gouvernance :

- Importance de la démocratie actionnariale
- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale

Meeschaert Asset Management nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés...) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).

De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert Asset Management s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus. En revanche Meeschaert Asset Management, favorable à l'actionnariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital...). De la même manière, Meeschaert Asset Management soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire pour se prononcer sur la rémunération de l'exécutif. Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.

La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est remise à jour en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote a été actualisée au début de l'année 2014.

- Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

La politique de vote est disponible dans son ensemble sur le site internet de Meeschaert (http://particuliers.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/23/2014/02/MAM_Guide-exercice-droits-de-vote_20142.pdf). Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert Asset Management précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative.

Meeschaert Asset Management indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution. Ces informations sont regroupées sur le site Meeschaert ISR, rubrique « L'engagement actionnarial » sous la rubrique « Politique de vote et activités de l'année 2014 » et à l'adresse : <http://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2014/01/Statistiques-de-vote-2014.pdf>

- Les fonds actions Meeschaert Asset Management soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

En 2014, nous avons participé à différentes campagnes de dépôt de résolutions initiées par nos partenaires.

Nous avons fait partie de plusieurs coalitions d'actionnaires menées par Phitrust, notamment concernant les inscriptions de résolutions aux assemblées générales de la Société Générale et de Renault, proposant toutes la séparation des fonctions de présidence et direction générale. Toutefois, aucune de ces résolutions n'a recueilli le seuil minimum légal de détention d'actions, aucune d'entre elles n'a été inscrite à l'ordre du jour de leurs assemblées générales respectives.

- Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?

Au cours de l'année 2014, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert sont :

- Approbation des comptes et affectations du résultat
- Conventions réglementées
- Décisions entraînant une modification des statuts
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Nomination et révocation des organes sociaux
- Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive. L'ensemble des résolutions touche de près à la gouvernance. Beaucoup sont à même d'avoir une influence sur la politique sociale de l'entreprise. Ainsi, une émission d'actions à destination unique des salariés peut leur permettre d'être représentés au conseil d'administration puisque un dépassement du seuil de 3 % de salariés actionnaires doit donner lieu à la nomination d'administrateurs issus du salariat.